

## MAIRIE

7 Rue du Château  
01390 CIVRIEUX  
Téléphone : 04 78 98 01 61  
[mairie.civrieux01@wanadoo.fr](mailto:mairie.civrieux01@wanadoo.fr)

Civrieux, le 9 septembre 2021

**Mairie de Reyrieux**  
Service urbanisme

105 grande rue  
01600 REYRIEUX



N/Réf. : GP/PB – 21/582  
Dossier suivi par : R. CHORIER

Madame le Maire,

Par courrier du 8 juillet 2021, vous nous avez transmis le dossier de modification du PLU de Reyrieux pour observations éventuelles.

Je vous prie de trouver ci-joint la délibération du conseil municipal de Civrieux en date du 7 septembre 2021 concernant ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur le Maire



Gérard PORRETTI

*Bien à toi -  
Gérard*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DE L'AIN

Séance du 7 septembre 2021

NOMBRE DE MEMBRES :

|                                     |    |                     |            |
|-------------------------------------|----|---------------------|------------|
| Afférents au Conseil Municipal      | 19 | Date de convocation | 02/09/2021 |
| En exercice                         | 19 | Date d'affichage    | 02/09/2021 |
| Qui ont pris part à la délibération | 16 |                     |            |

Objet de la délibération : *REYRIEUX – PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME*

L'an deux mil vingt-et-un et le sept septembre à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Gérard PORRETTI, Maire,

Membres présents : PORRETTI Gérard, DEMANGE Carole, CHORIER Roger, CREMET Gilles, GRIMAUULT Bernard, RAY Jean, PETIT Olivier, BONNAMOUR Isabelle, HERVOUET Aurélie, GILLIARD Aurélie, PESTEL Chantal, BEGUET Marie Jeanne

Secrétaire : RAY Jean

Membres absents avec pouvoir : MARCHESI Romain à RAY Jean, MULLER Michel à BEGUET Marie Jeanne, GAURON Cécile à CREMET Gilles, SEVE Christelle à GRIMAUULT Bernard,

Membres absents : BROISSIAT Edith, IOPPOLO Pierre, CLERC Olivier

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme
- Vu le projet de modification du PLU de Reyrieux, engagé par arrêté du maire de Reyrieux le 18 décembre 2020,

Monsieur le Maire et M. l'adjoint à l'urbanisme présentent pour avis le projet de modification du PLU de Reyrieux, qui comporte 10 points :

- Clarification des programmes soumis à une servitude de mixité sociale (UA, UB et UC)
- Modification des règles de distance entre les constructions (UA, UB et UC)
- Suppression de l'obligation de création d'un mur pignon en limite (UA, UB, UC et N)
- Limitation de la hauteur des constructions en limite séparative (UB, UC et N)
- Restructuration des dispositions relatives à l'aspect extérieur (UA, UB, UC, 1AUa, A et N)
- Ajustement du recul du portail par rapport aux voies (UA, UB, UC, ULH, UL, UX et 1AUa)
- Renforcement des règles de stationnement (UA, UB, UC et 1AUa)
- Adaptation de l'implantation des piscines (1AUa)
- Modification des règles de recul par rapport aux voies (UA)
- Ajout d'une carte relative à la taxe d'aménagement en annexe du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, écoute l'exposé, et, après en avoir délibéré, par **16** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention :

- N'ÉMET pas de remarques

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours,  
 mois et ans que ceux susdits

Monsieur le Maire

Gérard PORRETTI

